

BULLETIN D'INFORMATION RELATIF A LA SECHERESSE EN WALLONIE

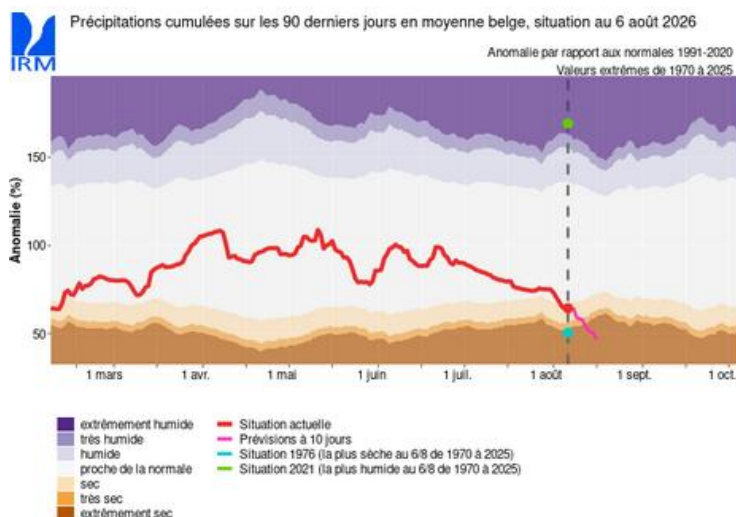
OBJET : Situation sécheresse en Wallonie
DATE : 06/08/2026 - 10 : 00
DESTINATAIRE : GW – NCCN – GOUVERNEURS – CCVO – SAFE.BRUSSELS
DIFFUSION : ☒ PUBLIQUE ☐ RESTREINTE ☐ CONFIDENTIELLE

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) a réuni ce jeudi 6 août 2026 la Cellule de suivi sécheresse pour procéder à un nouvel état de la situation avec le SPW et les producteurs/distributeurs d'eau.

Etat général de situation :

Depuis la dernière réunion de la Cellule Sécheresse (30/07), la Wallonie a enregistré un épisode de faibles précipitations le 30 juillet et un autre épisode le 3 août. Les quantités de précipitations enregistrées sont généralement comprises entre 0 et 3 l/m² pour le premier épisode et entre 0 à 20 l/m² pour le second, principalement sur l'est de la Province de Liège et le sud de celle de Luxembourg ainsi que sur le bassin de la Lesse. Très localement, les précipitations ont pu atteindre de 18 à 20 litres/ m². L'indice sécheresse de l'IRM montre une intensification de la situation sèche actuelle à très sèche avec une tendance vers un scénario extrêmement sec pour les 10 prochains jours. Les prévisions font état pour les prochains jours d'un temps sec et assez chaud.

Indice sécheresse de l'IRM :



Réserves des barrages-réservoirs :

Pour la Gileppe, la situation est assez confortable. Pour la Vesdre, la situation est sous contrôle. Pour les barrages de l'ouest (Eau d'Heure et Ry de Rome), il y a comme la semaine dernière, un léger déficit mais la situation n'est pas critique. Au barrage de Nisramont, on est toujours en avance d'une dizaine de jours sur la cote de l'année 2022 (année avec un niveau particulièrement bas). Les pluies n'ont pas eu d'effet pour permettre une remontée du lac. La situation est suivie de près par les gestionnaires et la SWDE.

Débits des cours d'eau :

Cours d'eau navigables : les débits des principaux cours d'eau sont supérieurs aux minimums absolus rencontrés généralement fin août, voire en septembre ou en octobre. La situation actuelle des cours d'eau reste très préoccupante, les débits restent dans des valeurs très basses pour la saison, et certains d'entre eux sous les valeurs minimales.

Cours d'eau non navigables : malgré les quelques pluies observées, les niveaux continuent de descendre et de nombreux tronçons se rapprochent du statut critique en l'absence de pluies.

Niveaux des nappes souterraines :

Pas de changement. Les aquifères poursuivent leur phase de vidange et présentent des niveaux généralement inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, d'autres atteignent des niveaux plus faibles, particulièrement dans les calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

État de la production-distribution d'eau :

À ce jour, neuf communes ont pris des mesures de restriction : il s'agit de Manhay, de Léglise, de Rochefort, de Bouillon, de Vresse-sur-Semois, Trois-Ponts, Saint-Hubert, Rouvroy et Tenneville.

Les communes d'Antoing, Celles, Estaimpuis, Pecq, Rumes, Tournai, Rouvroy, Nassogne, Habay, Tellin, Libramont et Burg-Reuland font l'objet d'une surveillance avec des recommandations de bon usage de l'eau. En outre, la SWDE va passer la zone du barrage de Nisramont sous surveillance, à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne.

Risque incendie :

Le risque d'incendie a légèrement diminué suite aux pluies du 3 août mais cette situation est temporaire car les pluies ont été faibles et localisées et les jours à venir ne prévoient pas de pluies. Le risque est modéré à élevé tant en milieux ouverts qu'en milieux forestiers. Une CELEX spécifique à ce risque sera organisée cette après-midi.

Navigation :

Voies navigables : un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands est en vigueur depuis le 01/07/2026. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. Ces mesures sont prolongées. De plus, la fermeture de l'écluse de Lanaye durant la nuit est maintenue. Enfin, sur la Lys à Comines, le tirant d'eau des bateaux est limité à 2 mètres ce qui entraîne une diminution du tonnage des bateaux. La navigation est aussi interrompue sur le Canal du Centre Historique.

Kayaks : en raison du faible débit, la circulation est interdite partout.

Pêche :

Depuis le 18 juillet, un arrêté ministériel a été pris pour interdire temporairement la pêche en eaux vives et mixtes.

Qualité des eaux :

Pour les zones de baignade autorisées, l'interdiction de baignade prise le 29 juillet dernier au lac de Bambois reste d'application jusqu'à nouvel ordre. Le Lac de Chérapont situé à Gouvvy et le plan d'eau de la Marlette situé à Seneffe sont également interdits à la baignade. Étant donné les conditions climatiques actuelles, le risque de développement de cyanobactéries dans les cours d'eau reste important.

Suivi de la situation :

Le CORTEX poursuivra un monitoring constant de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le jeudi 13 août à 10h.

